



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique familiale

Question écrite n° 14288

Texte de la question

M. Sauveur Gandolfi-Scheit attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur l'appauvrissement et la précarité des familles nombreuses. Selon un rapport du Conseil d'analyse économique publié en novembre 2005, ces familles ont des conditions d'existence plus difficiles, les couples ayant trois enfants ou plus, disposant en moyenne de 1/5 à 1/3 de ressources en moins pour vivre que les couples actifs sans enfants. Pour aider ces familles à faire face à certaines dépenses ponctuelles, lourdes mais nécessaires, il lui demande dans quelle mesure il ne serait pas opportun d'instaurer en leur faveur un prêt à taux zéro garanti par l'État.

Texte de la réponse

En ce qui concerne les dépenses de logement, qui représentaient 22 % des dépenses des ménages en 2005, les ménages peuvent déjà bénéficier d'un prêt à taux zéro destiné à favoriser leur accession à la propriété. Cette aide est accordée sous plafond de ressources, et dépend de la taille du ménage. Le prêt peut s'élever jusqu'à 32 500 EUR pour une famille de 6 personnes. Lorsque le prêt à taux zéro est complémentaire d'un prêt à l'accession sociale, qui est un prêt sous condition de ressources garanti par l'État, il est lui même garanti.

Données clés

Auteur : [M. Sauveur Gandolfi-Scheit](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14288

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 272

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6786